

Question écrite (22/04/2021)**Vaccination des conjoints des Français de l'étranger**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la vaccination des conjoints des Français de l'étranger. Lors d'une réunion entre le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie et les parlementaires le 4 mars 2021, il a été rappelé que les Français établis à l'étranger peuvent se faire vacciner lors de leur séjour en France. Les conjoints de ces Français de nationalité étrangère peuvent les accompagner lors de leurs séjours en France ou bien les rejoindre, et ce sans avoir à présenter un motif impérieux pour une arrivée hors de l'espace européen. Elle souhaiterait savoir si la vaccination lors d'un passage en France pourrait être étendue aux conjoints de Français, et ce dans le respect du calendrier vaccinal décidé par le Gouvernement.

Fermer